

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.04.2023

Révision: 13.04.2023

Numéro de version 103.02 (remplace la version 103.01)

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale : **Fire Lighter Gel Barbecook Amica**

Numéro d'article : 1002958734000

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Carburant pour le brûleur de gel réfractaire (utilisation en extérieur).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

BARBECOOK®
LivWise
Vaartlaan 9
9800 Deinze - Belgium
info@livwise.be
www.livwise.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.04.2023

Révision: 13.04.2023

Numéro de version 103.02 (remplace la version 103.01)

Désignation commerciale : Fire Lighter Gel Barbecue Amica

(suite de la page 1)

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2-propanol

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser du CO₂, de la poudre d'extinction ou de l'eau pulvérisée pour l'extinction.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

78-93-3 | butanone

Liste II

F

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.04.2023

Révision: 13.04.2023

Numéro de version 103.02 (remplace la version 103.01)

Désignation commerciale : Fire Lighter Gel Barbecook Amica

(suite de la page 2)

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Reg.nr.: 01-2119457610-43	éthanol Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319 Limite de concentration spécifique: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 50 % substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	≥25-<50%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25	2-propanol Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	≥20-<25%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Reg.nr.: 01-2119457290-43	butanone Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066 Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail. Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien (II).	≤1%

SVHC

Cette préparation ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à une concentration ≥ 0,1 % conformément au règlement (CE) 1907/2006, article 57.

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales :

Retirer les personnes affectées de la zone dangereuse.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

Généralement, le produit n'est pas irritant pour la peau. Laver avec de l'eau et du savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne pas faire vomir.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- après inhalation:

Engourdissement

Migraine

Perte des repères dans l'espace

Etat maladif

Toux

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.04.2023

Révision: 13.04.2023

Numéro de version 103.02 (remplace la version 103.01)

Désignation commerciale : Fire Lighter Gel Barbecook Amica

(suite de la page 3)

aAprès contact avec les yeux: douleurs, lacrymal, rougeur.

- après ingestion:

Vomissements

Assoupissement

Etat d'ivresse.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:** CO2, sable, poudre d'extinction. ne pas utiliser d'eau.**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation possible de mélange vapeur-air explosif.

En cas de combustion incomplète, il peut se former du monoxyde de carbone CO.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.

Inflammation possible sur une grande distance.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité :**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Voir point 8.

Autres indications

Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Étouffer les flammes nues. Ecarter les sources d'ignition. Ne pas fumer.

Éviter les étincelles. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs.

Aérer à fond les locaux concernés. Prendre des mesures de sécurité contre les charges électrostatiques.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts, les fosses, les sous-sols et/ou des eaux .

Diluer avec beaucoup d'eau.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, La terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Rincer les résidus avec de l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

F

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.04.2023

Révision: 13.04.2023

Numéro de version 103.02 (remplace la version 103.01)

Désignation commerciale : Fire Lighter Gel Barbecook Amica

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation / aspiration dans les magasins et aires de travail.

Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

Préventions des incendies et des explosions:

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage :

Conserver à l'écart des rayons solaires directs et d'autres sources de chaleur et d'ignition.

Stocker les bidons bien fermés au frais et au sec

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Observer les lois et prescriptions relatives au stockage et à l'utilisation de substances présentant un danger pour l'eau (Allemagne)

Ne conserver que dans le fût métallique d'origine.

Stocker à un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les oxydants.

Ne pas stocker avec les aliments

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker les bidons bien fermés au frais et au sec

Observer les prescriptions / règles techniques concernant le stockage des liquides inflammables.

Classe de stockage : 3

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

64-17-5 éthanol

VLEP	Valeur momentanée: 9500 mg/m ³ , 5000 ppm
	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm

67-63-0 2-propanol

VLEP	Valeur momentanée: 980 mg/m ³ , 400 ppm
------	--

78-93-3 butanone

VLEP	Valeur momentanée: 900 mg/m ³ , 300 ppm
	Valeur à long terme: 600 mg/m ³ , 200 ppm
	risque de pénétration percutanée

DNEL

64-17-5 éthanol

Oral	DNEL (population)	87 mg/kg bw/day (Long-term, systemic effects)
Dermique	DNEL (worker)	8.238 mg/kg bw/day (Long-term, systemic effects)
Inhalatoire	DNEL (worker)	380 mg/m ³ (Long-term, systemic effects)
	DNEL (population)	114 mg/m ³ (Long-term, systemic effects)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.04.2023

Révision: 13.04.2023

Numéro de version 103.02 (remplace la version 103.01)

Désignation commerciale : Fire Lighter Gel Barbecue Amica

(suite de la page 5)

67-63-0 2-propanol

Oral	DNEL (population)	51 mg/kg bw/day (Acute - systemic effects) 26 mg/kg bw/day (Long-term, systemic effects)
Dermique	DNEL (worker)	888 mg/kg bw/day (Long-term, systemic effects)
	DNEL (population)	319 mg/kg bw/day (Long-term, systemic effects)
Inhalatoire	DNEL (worker)	1.000 mg/m ³ (Acute - systemic effects)
		500 mg/m ³ (Long-term, systemic effects)
	DNEL (population)	178 mg/m ³ (Acute - systemic effects) 89 mg/m ³ (Long-term, systemic effects)

78-93-3 butanone

Oral	DNEL (population)	31 mg/kg bw/day (Long-term, systemic effects)
Dermique	DNEL (worker)	1.161 mg/kg bw/day (Long-term, systemic effects)
	DNEL (population)	412 mg/kg bw/day (Long-term, systemic effects)
Inhalatoire	DNEL (worker)	600 mg/m ³ (Long-term, systemic effects)
	DNEL (population)	106 mg/m ³ (Long-term, systemic effects)

PNEC
64-17-5 éthanol

PNEC aqua	2,75 mg/l (intermittent releases)
	0,96 mg/l (fresh water)
	0,79 mg/l (marine water)
PNEC sediment	3,6 mg/kg dw (fresh water)
	2,9 mg/kg dw (marine water)
PNEC soil	0,63 mg/kg dw (sol)
PNEC STP	580 mg/l (station d'épuration)

78-93-3 butanone

PNEC aqua	55,8 mg/l (fresh water)
	55,8 mg/l (marine water)
PNEC sediment	284,74 mg/kg dw (fresh water)
	284,7 mg/kg dw (marine water)
PNEC soil	22,5 mg/kg dw (sol)
PNEC STP	709 mg/l (Station de traitement des eaux usées)

Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Veiller à une bonne ventilation/aspiration. Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.04.2023

Révision: 13.04.2023

Numéro de version 103.02 (remplace la version 103.01)

Désignation commerciale : Fire Lighter Gel Barbecook Amica

(suite de la page 6)

Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre recommandé pour une utilisation momentanée : Filtre A

Protection des mains :

Gants de protection.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,7$ mm

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants

Cette recommandation se réfère à une utilisation unique et à court terme, pour la protection contre des projections de liquide. Pour d'autres utilisations, veuillez vous adresser à un fabricant de gants.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps :

Vêtement de protection standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistant aux produits chimiques. S'il risque de se produire un contact avec la peau, porter un vêtement de protection imperméable à ce produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Respecter les directives environnementales en vigueur qui limitent les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Pour protéger l'environnement, appliquer les mesures de protection appropriées afin de limiter ou d'empêcher les émissions.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Couleur :	incolore - jaune clair clair
Odeur :	de l'alcool, les agrumes comme
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
inférieure :	1,8 Vol %
supérieure :	15 Vol %
Point d'éclair :	17 °C
Température d'inflammation :	425 °C
Température de décomposition :	Non déterminé.
pH	Non déterminé.
pH :	
Viscosité :	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
Viscosité cinématique dynamique :	Non déterminé.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.04.2023

Révision: 13.04.2023

Numéro de version 103.02 (remplace la version 103.01)

Désignation commerciale : Fire Lighter Gel Barbecook Amica

(suite de la page 7)

Solubilité

l'eau :	soluble
les alcools :	löslich in Ethanol
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	57 hPa (64-17-5 éthanol)
Pression de vapeur à 50 °C:	280 hPa
Densité et/ou densité relative	
Densité :	non déterminée
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations**Aspect:****Forme :** Gel

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Température d'auto-inflammation

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion :

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Vitesse d'évaporation.

Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	
Liquide et vapeurs très inflammables.	
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations, voir l'article 2, 5, 7, 9**10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux agents d'oxydation

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.04.2023

Révision: 13.04.2023

Numéro de version 103.02 (remplace la version 103.01)

Désignation commerciale : Fire Lighter Gel Barbecue Amica

(suite de la page 8)

10.4 Conditions à éviter A éviter: chaleur, flammes, étincelles**10.5 Matières incompatibles:** agents d'oxydation**10.6 Produits de décomposition dangereux:**

En cas d'incendie, formation de monoxyde de carbone CO et de gaz carbonique CO2.

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :
64-17-5 éthanol

Oral	LD50	10.470 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC 50 / 4 h	>50 mg/l (rat) (OECD 403) >20 mg/l (mouse)

67-63-0 2-propanol

Oral	LD50	5.840 mg/kg (Rat) (OECD 401) 4.570 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Lapin) 13.400 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC 50 / 4 h	30 mg/l (rat)

78-93-3 butanone

Oral	LD50	3.300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5.000 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC 50 / 4 h	34,5 mg/l (rat) 40 mg/l (mus)

de la peau : Accun effet irritant. L'effet desséchant augmente la sensibilisation.

des yeux :

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:
64-17-5 éthanol

Oral	NOAEL	1.760 mg/kg (rat) (OECD 408, 90 d, target organ: liver)
------	-------	---

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.04.2023

Révision: 13.04.2023

Numéro de version 103.02 (remplace la version 103.01)

Désignation commerciale : Fire Lighter Gel Barbecue Amica

(suite de la page 9)

67-63-0 2-propanol

Oral	NOAEL	900 mg/kg (Rat) ((90d) OECD 408)
------	-------	----------------------------------

Indications toxicologiques complémentaires :

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Les composants de cette préparation ne satisfont pas aux critères de la classification CMR correspondant au règlement CLP.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

78-93-3	butanone	Liste II
---------	----------	----------

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

64-17-5 éthanol

LC 50 / 48 h	8.140 mg/l (Leuciscus idus)
EC 50 / 48 h	>10.000 mg/l (Daphnia magna)
EC 50 / 72 h	275 mg/l (Chlorella vulgaris) (OECD 201)

67-63-0 2-propanol

LC 50 / 96 h	>10.000 mg/l (Pimephales promelas) (OECD 203 (Acute toxicity - fish))
LC 50 / 48 h	>100 mg/l (Leuciscus idus)
EC 50 / 48 h	>100 mg/l (Daphnia magna)
EC 50 / 16 h	1.050 mg/l (Pseudomonas putida) (DIN 38412 T.8)
EC 50 / 72 h	>100 mg/l (Scenedesmus subspicatus)

78-93-3 butanone

LC 50 / 96 h	>3.000 mg/l (Poisson)
EC 50 / 48 h	1.382 mg/l (dap)

12.2 Persistance et dégradabilité

67-63-0 2-propanol

Biodégradabilité	49 % /BOD/ThBOD
Biolog. Abbaubarkeit	53 % /5 d, BSB5/CS (92/69/EG (L383) C.5 * Abbaubarkeit)
CSB	2,23 mg O2/g (Methode : Verordnung (EC) Nr. 440/2008, Anhang, C.)
BSB5	1,72 mg O2/g (Methode : Verordnung (EC) Nr. 440/2008, Anhang, C.)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation travers l'éthanol et du propane-2-ol

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: n'est pas applicable

vPvB: n'est pas applicable

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.04.2023

Révision: 13.04.2023

Numéro de version 103.02 (remplace la version 103.01)

Désignation commerciale : Fire Lighter Gel Barbecook Amica

(suite de la page 10)

12.7 Autres effets néfastes

Altération de la respiration de boue activée communale EC 20 (mg/l selon ISO 8192 B) :

64-17-5 éthanol

EC 50 (statique) >100 mg/l (Chlorella pyrenoidosa) (OECD 201)

Autres indications écologiques :**Indications générales :** Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

L'indication suivante se réfère au produit fourni et non aux produits transformés. En cas de mélange avec d'autres produits, d'autres voies d'élimination peuvent s'avérer nécessaires; en cas de doute, consulter les fournisseurs des produits en question ou les services administratifs locaux.

Recommandation :

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Code déchet :

La classification des numéros du code des déchets selon le Catalog Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés en question et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.

On peut trouver le valable code déchet dans le Catalog Européen des Déchets.

Emballages non nettoyés : Elimination conformément aux prescriptions légales

Recommandation :

Emballages consignés : A restituer au fournisseur immédiatement, bien fermé et sans nettoyage, après vidage optimal. Il faut veiller à ce que des polluants ne pénètrent pas dans l'emballage !

Autres récipients : à vider entièrement et à remettre une fois nettoyés à un centre de reconditionnement ou de retraitement.

Attention : les résidus se trouvant dans les récipients peuvent constituer un risque d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder des récipients non nettoyés.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	UN1987
--------------------------------	--------

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN	1987 ALCOOLS, N.S.A. (ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)), Dispositions spéciales 640D
IMDG	ALCOHOLS, N.O.S. (ETHANOL (ETHYL ALCOHOL), ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL))
IATA	ALCOHOLS, N.O.S. (ETHANOL, ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL))

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN	
Classe	3 (F1) Liquides inflammables.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.04.2023

Révision: 13.04.2023

Numéro de version 103.02 (remplace la version 103.01)

Désignation commerciale : Fire Lighter Gel Barbecue Amica

(suite de la page 11)

Étiquette	3
IMDG, IATA Class Label	3 Liquides inflammables. 3
14.4 Groupe d'emballage ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	II
14.5 Dangers pour l'environnement Polluant marin :	Non applicable. Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Indice Kemler : No EMS :	Attention: Liquides inflammables. 33 F-E, <u>S-E</u>
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport :	
ADR/RID/ADN Quantités limitées (LQ)	1L
"Règlement type" de l'ONU:	UN1987, ALCOOLS, N.S.A. (ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)), Dispositions spéciales 640D, 3, II

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2-propanol

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.04.2023

Révision: 13.04.2023

Numéro de version 103.02 (remplace la version 103.01)

Désignation commerciale : Fire Lighter Gel Barbecook Amica

	(suite de la page 12)
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser du CO ₂ , de la poudre d'extinction ou de l'eau pulvérisée pour l'extinction.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

78-93-3 butanone	3
------------------	---

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

78-93-3 butanone	3
------------------	---

Prescriptions nationales :

Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

Teneur en COV: 70% composés organiques volatils (Directive 2010/75/CE).

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

VOCV (CH) 70,12 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Application: Se référer à la fiche technique pour les consignes d'utilisation.

UFI market placements:

Phrases importantes

Texte intégral des dangers désignés sous forme abrégée au point 3 (phrases H et R). Ces phrases se réfèrent uniquement aux composants. L'identification du produit est indiquée au point 2.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.04.2023

Révision: 13.04.2023

Numéro de version 103.02 (remplace la version 103.01)

Désignation commerciale : Fire Lighter Gel Barbecue Amica

(suite de la page 13)

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Service établissant la fiche technique : Voir point 1: Service chargé des renseignements.**Numéro de la version précédente:** 103.01**Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

NOAEL: No Observed Adverse Effect Level

RPE: Respiratory Protective Equipment

RCR: Risk Characterisation Ratio (RCR= PEC/PNEC)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CLP: Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Dangerous Substances, BAuA, Germany)

ISO: International Organisation for Standardisation

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

SVHC: Substance of Very High Concern

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**